

MAITRISE D'ŒUVRE

ARCHITECTES MANDATAIRES EMERGENCE ARCHITECTES

21 rue Chaptal
75009 PARIS

BET

OTE INGENIERIE

43-45 rue d'Armagnac
33080 BORDEAUX Cedex

ÉCONOMISTES

EMERGENCE INGENIERIE

21 rue Chaptal
75009 PARIS

BUREAU DE CONTRÔLE ALPES CONTRÔLES

C.S.S.I.

OTE INGENIERIE

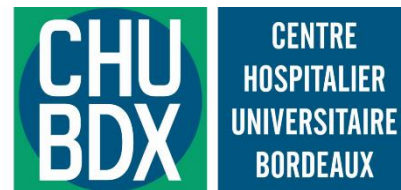
O.P.C.

OTE INGENIERIE

MAÎTRISE D'OUVRAGE

C.H.U. DE BORDEAUX

Groupe Hospitalier Pellegrin
12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex



DCE

Notice de sécurité

**Restructuration des soins externes d'urologie
11^e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central**

AVRIL 2026

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

1	AVANT PROPOS	3
2	GENERALITES ET SITUATION ADMINISTRATIVE	4
2.1	Description générale de l'établissement et du projet	4
2.2	Classement de l'établissement	8
3	REGLEMENTATION	10
4	Principes généraux de sécurité	13
4.1	DISPOSITIONS GENERALES	13
4.2	IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT (GH 6 A GH 8)	16
4.3	STRUCTURE (GH 9 A GH 11)	18
4.3.1	Mode constructif (poutres, poteaux, planchers, murs...)	18
4.3.2	Isolement entre les différents volumes	19
4.3.3	Parc de stationnement intégrés et locaux dangereux situés dans l'immeuble	19
4.4	FACADE ET COUVERTURES (GH 12 A GH 14)	19
4.5	ELEMENTS GENERAUX DE CONSTRUCTION (GH 15 A GH 22 – GHU 7 à GHU 12)	20
4.5.1	Charge calorifique des éléments de construction	20
4.5.2	Dispositions générales relatives aux cages, gaines et conduits	20
4.5.3	Aménagements intérieurs – GH21 – GH22	20
4.5.4	Locaux à risque particuliers	21
4.6	DEGAGEMENTS : ESCALIERS, CIRCULATIONS HORIZONTALES ET PORTES (GH 23 A GH 29 – GHU 3, 6 et 13)	21
4.6.1	Dispositions générales	21
4.6.2	Escaliers	22
4.6.3	Dispositifs d'intercommunication, surveillance de l'isolement des compartiments	23
4.6.4	Désenfumage	23
4.6.5	Désenfumage de secours	23
4.7	ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES (GH 30 A GH 34)	23
4.8	Chauffage, ventilation, conditionnement d'air et installations d'appareils de cuisson et de réchauffage destinés à la restauration (GH 35 A GH 39)	23
4.9	Installations électriques et éclairage (GH 40 A GH 48 et GHU 14)	24
4.10	MOYENS DE SECOURS (GH 49 A GH 56 – GHU 15 à 17)	24
4.10.1	Système de sécurité incendie	24
4.10.2	Alerte	25
4.10.3	Moyens de Lutte contre l'incendie	25
4.10.4	Alimentation des secours en eau	25
4.10.5	Poste Central sécurité et service de sécurité	26

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

1 AVANT PROPOS

La présente notice technique de sécurité contre l'incendie et la panique, se propose de récapituler, conformément aux articles R. 122-11-3 (1° et 3°) du Code de la Construction et de l'Habitation, les dispositions conceptuelles, constructives et techniques adoptées afin que le projet satisfasse aux exigences du Règlement de Sécurité.

Elle s'inscrit dans le cadre de la demande d'autorisation de travaux prévue à l'article L.122-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Le projet concerne les travaux de rénovation du 11^e étage partielle – service urologie du bâtiment Tripode du CHU Pellegrin, situé Place Amélie Raba Léon à Bordeaux (33).

Documents examinés :

Emetteur	Désignation	Date
	Vue en plan du dossier de demande d'autorisation de travaux	Octobre 2025
	PV de commission de sécurité périodique portant sur la visite du jeudi 09 février 2023	28 Avril 2023
	Schéma directeur de mise en sécurité au CHU de Bordeaux établi par (CETAB & CSD associes) en date d'avril 2025	Avril 2025

Les dispositions du présent règlement sont applicables aux seules parties de la construction ou des installations modifiées.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

2 GENERALITES ET SITUATION ADMINISTRATIVE

2.1 DESCRIPTION GENERALE DE L'ETABLISSEMENT.

Le bâtiment TRIPODE est un immeuble de grande hauteur de 18 niveaux et 2 niveaux en infrastructures, organisés en 3 ailes autour d'un noyau central, et surmontés d'une hélistation.

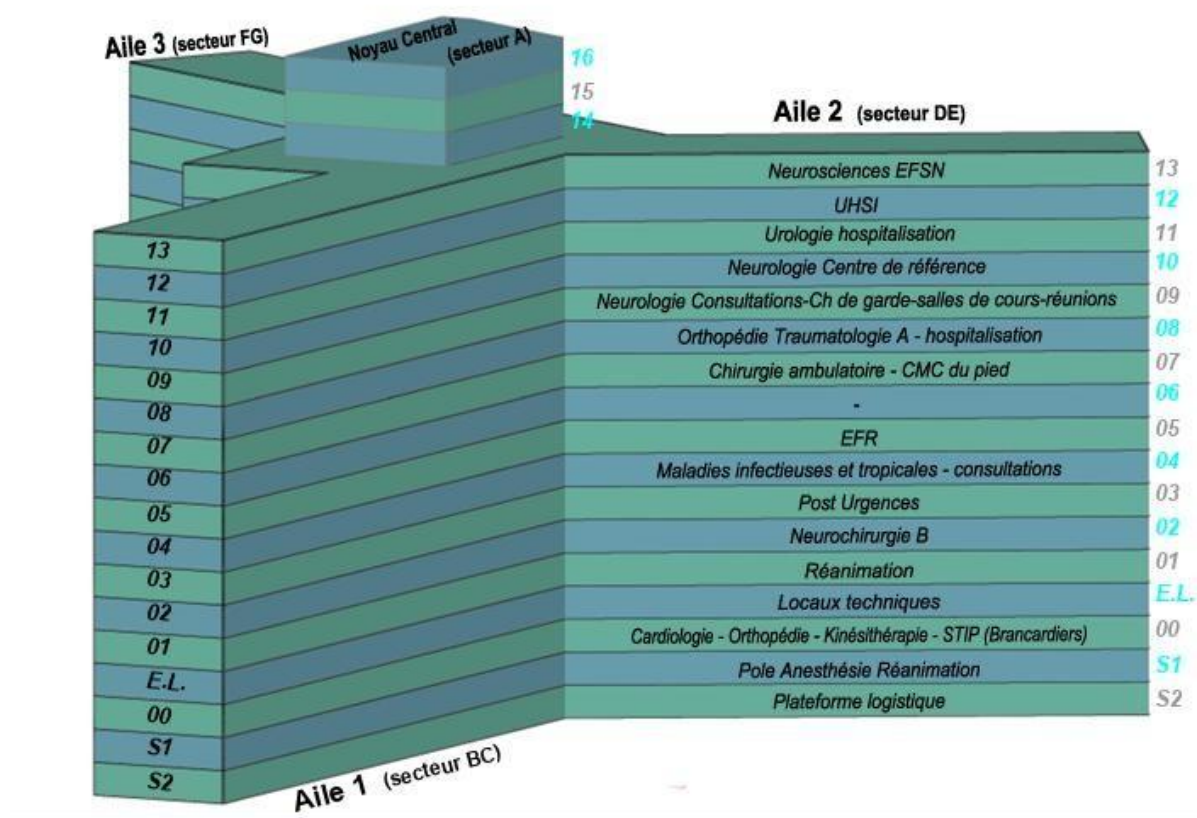
Le permis de construire du bâtiment TRIPODE est le PC n°PC.32.136 de 1973. La construction du bâtiment s'est achevée en 1978. Pour information, le permis de construire de l'hélistation est le PC° Z.069 du 12 mai 2000.

Pour mémoire ci-dessous le descriptif de l'établissement

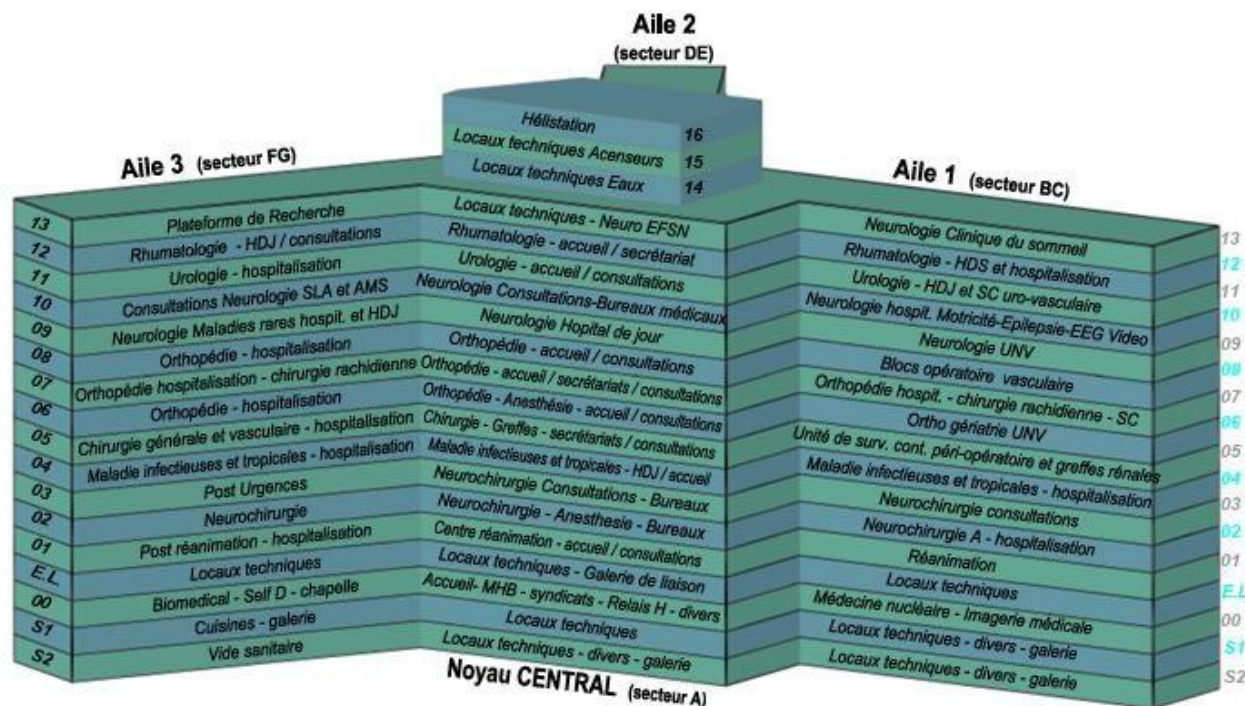
Le tout sur 20 niveaux du niveau S2 au niveau 16 de l'hélistation et en rajoutant un niveau technique intermédiaire entre le niveau 00 et le niveau 01.

Le bâtiment est divisé en 4 parties qui sont :

- 1 - Le noyau central.
- 2 - L'aile 1.
- 3 - L'aile 2.
- 4 - L'aile 3.



Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex Restructuration des soins externes d'urologie	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central DAT V3 - AVRIL 2026
---	--



L'occupation des niveaux est répartie de la manière suivante :

1 - Niveau S2 :

- Aile 1 : secteur inoccupé, mais présence de réserves.
- Aile 2 : secteur logistique avec des réserves, locaux techniques, quai de chargement.
- Aile 3 : vide sanitaire.

2 - Niveau S1 :

- Aile 1 : locaux techniques, réserves.
- Aile 2 : secteur anesthésie, réanimation.
- Aile 3 : locaux de stockage de la cuisine, chaudière, vestiaires.
- Noyau central : locaux logistiques, locaux techniques, stockage.

3 - Niveau 00 (rez-de-chaussée) :

- Aile 1 : secteur médecine nucléaire.
- Aile 2 : secteur médecine rééducation, cardiologie, consultations.
- Aile 3 : atelier biomédical, réserves, salle de restauration du personnel, cuisines, chapelle.
- Noyau central : bibliothèque des malades, locaux syndicaux, réserves.

4 - Etage technique :

- Locaux techniques CTA, local coffret de relayage désenfumage.

5 - Niveau 1 :

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

- Aile 1 : secteur réanimation médicale de 16 lits.
- Aile 2 : secteur réanimation médicale de 12 lits.
- Aile 3 : unité de surveillance continue de 15 lits.
- Noyau central : secteur de réanimation médicale, secrétariat, bureaux, 1 poste de consultation.

6 - Niveau 2 :

- Aile 1 : secteur neurologique de 24 lits.
- Aile 2 : secteur unité vidéo de 17 lits.
- Aile 3 : secteur neurochirurgie.
- Noyau central : secteur neurologique, accueil, 2 postes de consultation, bureaux.

7 - Niveau 3 :

- Aile 1 : secteur neurologique de 12 lits.
- Aile 2 : secteur neurologique de 25 lits 7 lits hôpital de jour.
- Aile 3 : médecine interne de 296 lits.
- Noyau central : secteur neurologique, 6 postes de consultations, bureaux.

8 - Niveau 4 :

- Aile 1 : 29 lits d'hospitalisation.
- Aile 2 : secteur maladies infectieuses de 13 postes de consultations.
- Aile 3 : 29 lits d'hospitalisation.
- Noyau central : secteur chirurgie vasculaire et cérébrale, 4 postes de consultations, accueil et bureaux.

9 - Niveau 5 :

- Aile 1 : réanimation, greffes, doppler pour 11 lits.
- Aile 2 : 24 lits d'hospitalisation.
- Aile 3 : 24 lits d'hospitalisation.
- Noyau central : secteur chirurgie vasculaire et cérébrale, 4 postes de consultations, accueil et bureaux.

10 - Niveau 6 :

- Aile 1 : 18 lits d'hospitalisation.
- Aile 2 : 24 lits de traumatologie.
- Aile 3 : 25 lits d'orthopédie.
- Noyau central : secteur orthopédie et traumatologie, 7 postes de consultations, accueil et bureaux.

11 - Niveau 7 :

- Aile 1 : 24 lits + 6 lits en surveillance continue de chirurgie rachidienne.
- Aile 2 : 25 lits de chirurgie orthopédique et rachidienne.
- Aile 3 : 25 lits de chirurgie rachidienne.
- Noyau central : secteur orthopédie, accueil, bureaux et 7 postes de consultations.

12 - Niveau 8 :

- Aile 1 : secteur brancardage.
- Aile 2 : 24 lits secteur orthopédie.
- Aile 3 : 25 lits secteur orthopédie.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

- Noyau central : secteur orthopédie, accueil, bureaux, 4 postes de consultation.

13 - Niveau 9 :

- Aile 1 : 24 lits de secteur neuro-vasculaire.
- Aile 2 : 4 postes de consultation en secteur neurologie.
- Aile 3 : 24 lits en secteur épilepsie et neurologie générale.
- Noyau central : bureaux, 2 postes de consultation, + 8 postes de consultations.

14 - Niveau 10 :

- Aile 1 : service de neurologie.
- Aile 2 : consultation neurologie.
- Aile 3 : neurologie centre de référence.
- Noyau central : consultation neurologie.

15 - Niveau 11

Objet de cette demande de travaux les ailes 1 et 2 et le noyau central :

- Aile 1 : 10 lits en soins intensifs.
- Aile 2 : 23 lits d'hospitalisation.
- Aile 3 : 23 lits en secteur urologie.
- Noyau central : secteur urologie, accueil, 7 postes de consultations, bureaux.

16 - Niveau 12 :

- Aile 1 : 20 lits en rhumatologie.
- Aile 2 : UHSI.
- Aile 3 : 6 postes de consultations en rhumatologie + 14 lits hôpital de jour.
- Noyau central : bureaux, accueil, 3 postes de consultations.

17 - Niveau 13 :

- Aile 1 : neurologie, clinique du sommeil.
- Aile 2 : secteur restauration et cuisine et salles.
- Aile 3 : secteur de recherche sur le sommeil.
- Noyau central : restauration (self A), locaux CTA, locaux eau chaude sanitaire.

18 - Niveau 14 :

- 3 réservoirs, surpresseurs, locaux techniques, locaux coffrets de relayage pour le désenfumage.

19 - Niveau 15 :

- Machinerie ascenseurs, bacs de décantation pour hydrocarbures de l'hélistation.

20 - Niveau 16 :

- Terrasse hélistation.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

2.2 DESCRIPTION DU PROJET :

L'occupation existante du niveau 11 est répartie de la manière suivante :

- Aile 1 : 10 lits en soins intensifs.
- Aile 2 : 12 bureaux 2 à 4 personnes dédiés à la recherche clinique
- Aile 3 : 23 lits en secteur urologie.
- Noyau central : secteur urologie, accueil, 7 postes de consultations, bureaux, 1 local informatique, 1 local liaison médicale), 1 local archive

Le projet de rénovation concerne la rénovation intérieure et partielle du niveau 11 comprenant les zones : Ailes 1 et 2 ainsi que le noyau central. Le projet prévoit une restructuration fonctionnelle du niveau partiel, avec une réduction du nombre de chambres et la création de bureaux de consultation.

Aile 1 :

Elle comprendra 22 chambres pour un total de 27 lits, ainsi qu'un salon ambulatoire et son accueil.

L'aile sera complétée par un local de soins, un office patient, un local de repos pour le personnel, un bureau cadre, deux réserves, une lingerie, un local lave-bassins et une unité médicale.

Aile 2 :

Toutes les chambres existantes seront supprimées et remplacées par : 10 bureaux de consultation, 14 bureaux doubles dédiés à la recherche clinique, 2 salles d'attente pour les patients, des locaux d'examen, une salle de réunion, un office de repos et une salle de pause pour le personnel.

Les ailes seront complétées par des locaux techniques, réserves et sanitaires.

Noyau central :

Il continuera à accueillir l'accueil principal du niveau.

Le nombre de salles d'examen passera de 2 à 5, toujours accompagnées de leur local de décontamination.

Le noyau intégrera également : un local de petite chirurgie, une zone d'attente pour patients couchés, 10 bureaux médicaux, 6 autres bureaux divers, et une salle de réunion pour 40 personnes, divisible en deux espaces.

2.3 CLASSEMENT DE L'ETABLISSEMENT

Pour mémoire, le dépôt du permis de construire est antérieur au règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique paru en 1977 (arrêté du 18 octobre 1977, modifié par l'arrêté du 22 octobre 1982).

L'arrêté du 30 décembre 2011, portant règlement de la sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur et leur protection contre les risques d'incendie et de panique, a annulé et remplacé la réglementation précédente.

La conception et la réalisation du « Tripode » se rapprochent cependant de la réglementation initiale de 1977.

Le bâtiment est exploité sous avis favorable du 28 avril 2023 pour donner suite à la visite du 09 février 2023.

Le bâtiment est classé type IGH, classe GHU avec un effectif de 2362 personnes dont 2013 au titre du public selon le PV CS du 28 avril 2023. Le module Accueil au RDC est lui classé ERP de type W 3^{ème} catégorie avec un effectif de 700 personnes.

Les travaux effectués pour ce projet seront conformes à la réglementation de l'arrêté du 30 décembre 2011.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

Le tableau de référence de la SC du 14 septembre 2016 (instruction 11 étage – Aile 3 - Extrait du PV de visite de commission de sécurité du 28 avril 2023) reste la référence pour l'effectif du bâtiment TRIPOLE auquel on vient modifier l'effectif du niveau 11 ci-dessous.

Niveau	Article de référence	Mode de calcul	Effectif du public	Effectif du personnel	Effectif total
R+13	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 4 postes de consultations	121	18	139
R+12	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 6 postes de consultations	167	18	185
R+11	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 6 postes de consultations	212	77	289
R+10	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 16 postes de consultations	224	34	258
R+9	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 9 postes de consultations	166	26	192
R+8	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 5 postes de consultations	139	26	165
R+7	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 5 postes de consultations	196	31	227
R+6	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 5 postes de consultations	182	29	211
R+5	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 8 postes de consultations	161	27	216
R+4	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 6 postes de consultations	167	27	194
R+3	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 6 postes de consultations	158	25	183
R+2	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit	182	30	212

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

		Personnel : 1 pour 3 lits postes de consultations			
R+1	U2	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 1 poste de consultation	91	16	107
RDC	U2 CDT	Patients : déclaration Visiteurs : 1 par lit Personnel : 1 pour 3 lits 4 postes de consultations	48	8	56
TOTAL		Calcul global selon les règles ci-dessus avec la modification des effectifs du R+11	2214	392	2606

Niveau	Article de référence	Mode de calcul	Effectif du public Effectif du personnel	Effectif total
RDC	W2	Déclaration pour le hall d'accueil	700	700

L'occupation du niveau 11 est répartie de la manière suivante :

- Aile 1 : 27 lits en soins intensifs dont 6 en HDJ (27 +27+ 9)
- Aile 2 : 10 postes de consultations et 28 bureaux destinées à la recherche (80 + 28)
- Aile 3 (non modifié) : 23 lits en secteur urologie. (23 + 23 + 8)
- Noyau central : 6 postes de consultations dont un local petit chirurgie, 16 bureaux (48 + 16 personnes)

NIVEAUX	ARTICLE DE REFEREN CE	MODE DE CALCUL		EFFECTIF PUBLIC	EFFECTIF PERSONN EL	EFFECTI F TOTAL
R + 11	U 2	Patients : 1 par lit	50	212	77	289
		Visiteurs : 1 par lit	50			
		Personnel : 1 pour 3 lits	17+ Bur :28+16			
		16 postes de consultations	16 +112			
TOTAL IGH				2214	392	2606

Le classement proposé est le suivant : classé type IGH, classe GHU avec un effectif de 2456 personnes dont 2057 au titre du public (soit une augmentation d'effectif de 94 personnes).

3 REGLEMENTATION

En application des GH1 §1, l'arrêté IGH en vigueur (voir ci-dessous) sera pris en référence pour tous les travaux de remplacement d'installation et de restructuration visé au projet et rappelé ci-avant.

Les parties existantes hors projet et non modifiées restent soumises à la réglementation applicable lors de la construction de l'IGH dont le PC a été déposé en 1973 (conception vraisemblablement selon l'arrêté du 24 novembre 1967).

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

Aussi, la réglementation de sécurité incendie prise en référence pour le projet s'appuie principalement sur les textes suivants :

- Code de l'urbanisme (et en particulier l'article R425-15),
- Code de la Construction et de l'Habitation, (notamment articles R.146-1 à R.146-35 : dispositions de sécurité relatives aux immeubles de grande hauteur),
- Arrêté du 30 décembre 2011 portant règlement de sécurité pour la construction des immeubles de grande hauteur,
- Normes Françaises homologuées, normes NFS 61931 à NFS 61940 et NFS 61970,
- Instruction technique relative à l'évaluation de la charge calorifique dans les immeubles de grande hauteur,
- Instruction technique relative au désenfumage dans les immeubles de grande hauteur.

4 HISTORIQUE DES VISITES ANTERIEURES DE LA COMMISSION DE SECURITE

Date(s)	Objet	Observations / Prescriptions
07 février, 7 mars, 25 avril 1990	Poursuite de l'exploitation	Avis Favorable avec prescriptions
21/28 juin, 05 septembre 1994	Poursuite de l'exploitation	Avis Favorable avec prescriptions
16 février, 11 décembre 1995	Poursuite de l'exploitation	Avis Favorable avec prescriptions
09 janvier 1996	Poursuite de l'exploitation	Avis Favorable avec prescriptions
04 juillet 2001	Regroupement des services orthopédie et traumatologie	Avis Favorable
17 avril 2003	Aménagement services neurologie niveaux 9 et 10	Avis Favorable. Demande d'avis accordée sur la mise en œuvre d'un seul TRA par compartiment
30 avril 2003	PC de l'axe vertical	Avis Favorable. Dérogation acceptée sur l'absence de stabilité au feu de la gaine avec compensation : installation à extinction automatique à eau tous les 5 niveaux, gaine ventilée, détection incendie, ascenseur non accessible au public
16 novembre 2005	Poursuite de l'exploitation	Avis Favorable avec prescriptions : extinction automatique à eau à réaliser dans certains locaux à risques, recoupement des plénums de l'étage technique à réaliser
Avril 2006	Ouverture de l'UHSI	Avis Favorable
Avril 2008	Poursuite de l'exploitation	Avis Favorable avec prescriptions
11 mars 2009	Réaménagement du service rhumatologie niveau 12	Avis Favorable
04 avril 2009	PC pour réaménagement niveau 12 + étage de liaison + passerelle maternité	Avis Favorable
13 janvier 2010	Aménagement du service réanimation	Avis favorable avec demande de dérogation pour le grand magasin dans l'aile 1, accès depuis le noyau central par une porte coulissante 2 heures
	Prescriptions pour la mise en œuvre de sprinklage sur les	

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

	locaux à risques du compartiment	
27 juillet 2011	Aménagement du SSI au 1er étage du service réanimation	Avis Favorable, dérogation validée sur le fonctionnement des CCF des box 8 et 9 en commande manuelle ; essais selon MS71 demandés dans tout l'établissement
Octobre 2012	Réalisation de 4 pièces sur la terrasse existante au niveau 13 de l'aile 3 (plate-forme de recherche GENPPHAS)	
30 septembre 2015	Réaménagement des locaux au niveau 8 de l'aile 1	Avis Favorable, rappel de dérogation acceptée le 22/07/2015 concernant le 2e SAS non désenfumé et portes coulissantes sans résistance au feu pour les box 8 et 9
07 décembre 2016	CCF SSI - Mise à niveau du SSI lors de travaux de réaménagement partiel de l'aile 3 RDC, jouxtant le nouveau SELF	Avis Favorable, demande d'avis sur la commande manuelle depuis chaque SSI (Tripode et Cuisine-Self) pour la suppression des deux SAS d'intercommunication
07 décembre 2016	CCF SSI - Mise à niveau du SSI lors des travaux de réaménagement et de mise en sécurité de l'aile 3 au 11e étage (service Urologie)	Avis Favorable
20 février 2019	Aménagement du service médecine nucléaire au RDC aile 1, création d'une radiopharmacie	Avis Favorable
20 février 2019	Aménagement du service d'exploitation Fonctionnelle du Système Nerveux (ancien espace restauration Tripode), réaménagement aile 2 & noyau central R+13	Avis Favorable
25 novembre 2020	Aménagement du service d'Exploitation Fonctionnelle Respiratoire (aile 2 et noyau central R+13)	Avis Favorable
12 janvier 2021	Visite périodique	Avis Favorable à la poursuite de l'exploitation avec plusieurs prescriptions
20/02/2019	Aménagement du service d'exploitation Fonctionnelle du Système Nerveux (ancien espace restauration Tripode), réaménagement aile 2 & noyau central R+13	Avis Favorable
25/11/2020	Aménagement du service d'Exploitation	Avis Favorable

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

	Fonctionnelle Respiratoire (aile 2 et noyau central R+13)	
12/01/2021	Visite périodique	Avis Favorable à la poursuite de l'exploitation avec plusieurs prescriptions
08/11/2023	Réponse à l'avis défavorable de la dérogation du 24 mai 2023	Avis Favorable
24 mai 2023	Réponse réaménagement de l'aile 1 et le noyau central du R+8. Demande de dérogation sur la réalisation d'un 3ème SAS d'intercommunication non désenfumé. Demande d'avis sur la mise en œuvre de portes automatiques	Avis Favorable concernant le réaménagement de l'aile 1 et du noyau central du R+8 consistant en la modernisation et l'optimisation des blocs opératoires + un Avis Défavorable sur la demande de dérogation concernant la réalisation d'un 3ème SAS d'intercommunication non désenfumé + un avis favorable à la demande d'avis concernant la mise en œuvre de portes automatiques assurant une fonction sanitaire permettant un équilibre de ventilation de la zone blocs opératoires.
8 novembre 2023	Réponse sur la réalisation d'un 3ème SAS d'intercommunication non désenfumé	Avis Favorable concernant la réponse à l'avis défavorable de la dérogation du 24 mai 2023.

:

5 PRINCIPES GENERAUX DE SECURITE

Les principes généraux de sécurité existant de l'IGH ne seront pas modifiés :

- Présence de quatre compartiments limités par des parois et planchers réputés CF 2h,
- Surface et géométrie des compartiments non modifiées, conformes aux dispositions de R. 122-10,
- Maintien en fonctionnement des ascenseurs et monte-charge en cas de sinistre affectant une partie de l'immeuble.

5.1 DISPOSITIONS GENERALES

Comme indiqué au paragraphe 3, en application de l'article GH1 §1 les dispositions réglementaires en vigueur (arrêté du 30 décembre 2011 modifié) seront appliquées aux seules parties de la construction ou des installations techniques modifiées. Les parties existantes hors projet et non modifiées restent soumises à la réglementation applicable lors de la construction de l'IGH dont le PC a été déposé en 1973 (conception vraisemblablement selon l'arrêté du 24 novembre 1967).

En application de l'article GH5, les travaux réalisés dans le cadre du projet feront l'objet d'une vérification par l'organisme agréé désigné.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

Les écarts du 11° étages ci-dessous issus du tableau du schéma directeur seront corrigés

ITEM	NIVEAU	N° Obs	ECART	Article Règlementaire	Dérogation en cours	Action à mener
Eléments généraux de construction (GH15 à GH 22)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	2	Qualité des cloisonnements séparatifs et des portes (locaux, LR...) Gainé électrique non isolée entre le local et circulation	GH 19 - les circulations doivent être isolées des locaux par des parois CF1h		Reprendre les calfeutrements
Eléments généraux de construction (GH15 à GH 22)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	3	Qualité des cloisonnements séparatifs et des portes (locaux, LR...) Local DASRI (LRM) avec PCF détériorée et percement dans le plancher haut	GH U10 - Locaux considérés comme local à risque - parois CF1h et porte CF1/2h munie d'un ferme porte		Remplacer la porte par une porte CF1/2h munie d'un ferme porte
Eléments généraux de construction (GH15 à GH 22)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	4	Conduits et gaines Présence d'une gaine PROMAT dans les faux plafonds du SAS provenant du noyau central mais qui ne pénètre pas dans l'aile 1	GH 25 - les dispositifs d'intercommunication doit être CF2h		Assurer le CF2H du SAS
Eléments généraux de construction (GH15 à GH 22)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	12	Qualité des cloisonnements séparatifs et des portes (locaux, LR...) Les gaines techniques des 3 ailes sont équipées de porte sans résistance au feu particulière et les parois au-dessus de ces portes ne sont pas isolées du faux plafond de la circulation conformément à l'article GH19	GH19 les trappes des gaines doivent être Cf1/2h et maintenues verrouillées	Avis favorable dérogation en octobre 2018 pour les trappes CF1/2h et fermées des gaines verticales présentes dans chaque aile	Remplacer toutes les trappes de gaines par des trappes CF1/2h et les verrouiller ou suppression des trappes (demande SDIS)
Eléments généraux de construction (GH15 à GH 22)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	13	Calfeutrements des traversées de parois et planchers Local électrique non isolée de la circulation	Reprendre les calfeutrements afin de respecter le Cf1h		Reprendre les calfeutrements
Circulations Horizontales communes et escaliers (GH23 à GH 29)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	1	Escaliers (GH24) Présence de conduits non isolés dans le SAS escalier n°4	GH 17 - Les gaines techniques ou conduits ne peuvent se trouver dans les cages d'escaliers et leurs dispositifs d'accès		Encoffrer CF2H ces conduits
Circulations Horizontales communes et escaliers (GH23 à GH 29)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	5	Escaliers (GH24) Encombrement dans l'escalier	GH 23 - les circulations doivent permettre une évacuation sûre et rapide		Supprimer le stockage
Circulations Horizontales communes et escaliers (GH23 à GH 29)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	8	Escaliers (GH24) Présence de conduits non isolés dans le SAS escalier 3	GH 17 - Les gaines techniques ou conduits ne peuvent se trouver dans les cages d'escaliers et leurs dispositifs d'accès		Encoffrer CF2H ces conduits
Circulations Horizontales communes et escaliers (GH23 à GH 29)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	9	Dispositions générales (GH23 - GH U 13) Présence de claustrât et d'une porte vitrée "hôpital de jour" remettant en cause l'efficacité du désenfumage / un	Supprimer l'ensemble de l'aménagement ou créer un local conforme aux règles de cloisonnement :		Encloisonner cet espace par des parois CF1H et porte PF1/2h avec ferme porte sans gêner

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

			espace accueil a été aménagé derrière ce claustrât d'une surface > 15m²	CF1h pour les parois et PF 1/2h pour la porte et apporter une attention particulière au désenfumage de la circulation 5		l'efficacité du désenfumage
Circulations Horizontales communes et escaliers (GH23 à GH 29)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	11	Dispositions générales (GH23 - GH U 13) Présence de rolls pour le linge et pour les cartons dans la circulation	Supprimer ces éléments et les installer dans des locaux spécifiques (LRM)		Supprimer le stockage des circulations
Moyens de secours (GH49 à GH56 - GHU 15 à GH U 17)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	7	Moyens de lutte contre l'incendie (GH51) Présence d'un RIA dans le même volume qu'un tableau électrique	GH51 - les moyens d'extinction doivent être facilement accessible et sans danger pour le personnel		Protéger mécaniquement l'utilisation du RIA
Moyens de secours (GH49 à GH56 - GHU 15 à GH U 17)	11 - CHU - Tripode - Plan EDL 09.pdf	10	Alerte (GH50 - GH U 16) Absence de BAES et d'interphone	Mettre en place des BAES et des interphones dans chaque "palier" ascenseurs		Mettre en œuvre des interphones et des BAES + ajouter dans les SAS d'intercommunication et à proximité des escaliers dans les CHC

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

5.2 IMPLANTATION ET ENVIRONNEMENT (GH 6 A GH 8)

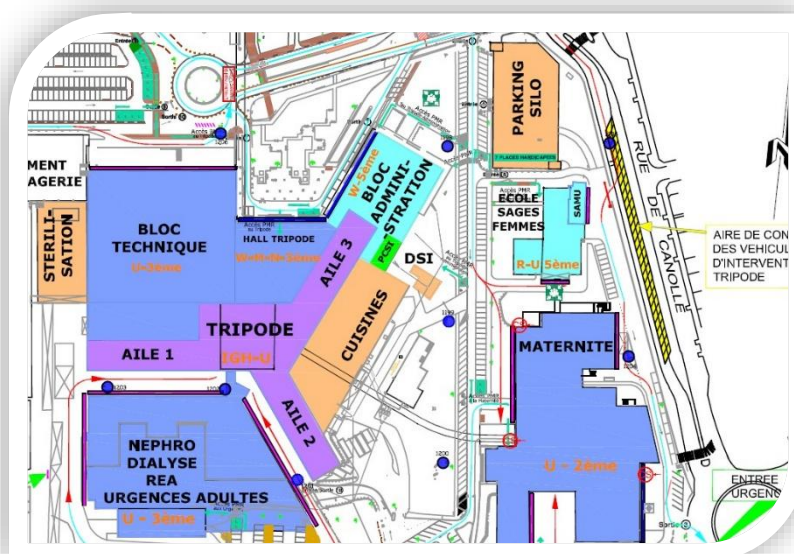
Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état
(Ci-dessous le descriptif de l'existant)

5.2.1 DISTANCE PAR RAPPORT AU CENTRE DE SECOURS LE PLUS PROCHE

Le bâtiment du TRIPODE se situe à 2,1 km du centre de secours d'Ornano situé au 56 Cours du Maréchal Juin, 33000 Bordeaux.

5.2.2 DESSERTE

L'aire de concentration existante est définie à l'extérieur du site sur la rue de Canolle. Elle est située à plus de 60 mètres de l'entrée de l'établissement.

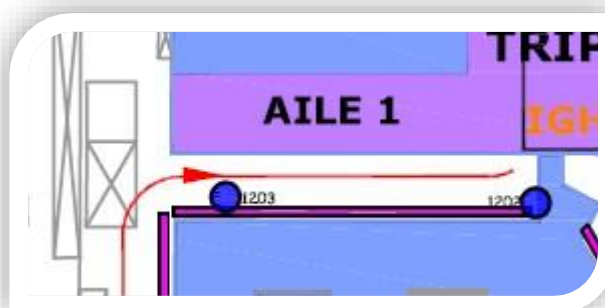
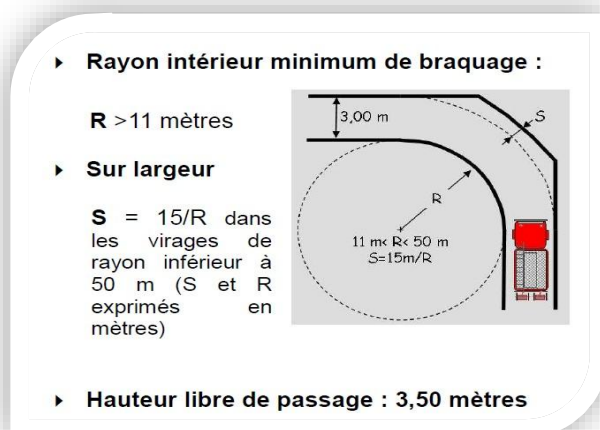


Cette aire de concentration qui doit avoir une surface minimale de 300m² et se situer à moins de 60m de/ou des entrées de l'IGH doit être déplacée.

Les 3 ailes de l'IGH sont accessibles par des voies engins situées à moins de 30 mètres d'une sortie au niveau de l'accès des secours.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

Les voies engins doivent respecter le principe suivant :



Une régularisation administrative sera déposée dans le cadre du schéma directeur afin de valider la position de l'aire de concentration et la répartition des voies engins à l'intérieur du site.

5.2.3 TIERS (ACTIVITES, ANTERIORITE D'IMPLANTATION ET CONDITIONS D'ISOLEMENT)

Conformément à l'article GH7, un IGH est isolé des constructions voisines par un mur ou une façade verticale coupe-feu de degré 2 heures ou REI 120 sur toute sa hauteur ou par un volume de protection.

La limite du volume de protection est constituée par une surface verticale située à 8 mètres au moins de tout point des façades de l'immeuble qui ne sont pas coupe-feu de degré 2 heures ou REI 120.

Les dispositifs de franchissement des parois de l'immeuble en contiguïté avec d'autres constructions répondent aux dispositions de l'article GH25 à savoir par des SAS coupe-feu de degré 2 heures avec deux blocs portes pare-flammes de degré une heure et coupe-feu de degré une demi-heure.

Les tiers mitoyens au TRIPODE sont :

- Le **hall d'accueil** situé au Nord classé en ERP de type W de 3^{ème} catégorie.
- Les **Blocs Techniques**, situés au nord-ouest classé en ERP de type U de 4^{ème} catégorie.
- Le bâtiment **Administration**, situé à l'Est classé en ERP de type W de 5^{ème} catégorie.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

- Les **Cuisines**, situées au Sud-Est classé en bâtiment Code du Travail.
- Le bâtiment **UNDR et son parking**, situés au Sud-Ouest classé en ERP de type U de 3^{ème} catégorie.
- Le bâtiment **Maternité**, situé au Nord, relié par une passerelle, classé en ERP de type U de 2^{ème} catégorie.
- Le bâtiment **Pédiatrie**, situé au Sud, relié par une passerelle, classé en ERP de type U de 2^{ème} catégorie.

Le TRIPODE dispose d'intercommunications avec le bâtiment UNDR sur les niveaux suivants :

- S 2 : 3 intercommunications :
 - o Une dans l'aile 1 vers le parking de l'UNDR isolée avec un SAS CF muni de 2 PCF
 - o Une dans l'aile 2 avec les deux portes du SAS
 - o Il existe également une communication équipée d'un simple rideau métallique entre le bâtiment et qui est également équipée d'un local de stock avec cloisons métalliques.
- S1 : SAS existant
- RDC : SAS existant en état.
- Etage technique : SAS existant en état.
- N1 : SAS existant en état

Le TRIPODE dispose d'intercommunications avec le bâtiment BTE sur les niveaux suivants :

- S1 : un SAS existant en état
- RDC : un SAS existant en état / besoin d'isolement en contigu avec prise en compte du dièdre sur les façades (angle à 90°) / les façades du Tripode et/ou du BTE disposent de baies vitrées coulissantes.
- Les SAS de communications aux autres niveaux sont existants et conformes.
- Le problème du dièdre se répète sur tous les autres niveaux.

Le TRIPODE dispose d'intercommunications avec le bâtiment HALL sur les niveaux suivants :

- S1 :
 - o Communication directe sur plusieurs locaux (vestiaires) sur l'aile 1.
 - o Le « relais H » qui se trouve dans le hall communique avec l'IGH par un SAS où se trouve également un vestiaire. - Les cloisons autour du PC de sûreté doivent être CF 2h.

Le TRIPODE dispose d'intercommunications avec le bâtiment ADMINISTRATION sur les niveaux suivants :

- S1 : en bout d'aile 1 par un SAS.
- RDC : à travers un SAS dans le « biomédical ».
 - o Les parois du biomédical « tripode » sont équipées de baies vitrées distantes de 7 mètres des façades du biomédical « administration ».
 - o N1 : SAS à l'arrière du PC de sécurité donnant directement dans un local de stockage
- Le TRIPODE dispose d'intercommunications avec le bâtiment CUISINE-SELF sur les niveaux suivants :
 - o S1 : par des SAS et par des portes sur des locaux non équipés de SAS.
- RDC : par deux SAS existants et sans observation.
 - o Les structures sont isolées sur la bande 8 m en CF 2h et la toiture est également traitée en PF 2H.
- Le TRIPODE dispose d'intercommunications avec le bâtiment MATERNITE sur les niveaux suivants :
 - o Etage technique : par un SAS conforme.

5.3STRUCTURE (GH 9 A GH 11)

5.3.1 Mode constructif (poutres, poteaux, planchers, murs...)

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

La stabilité au feu des éléments de la structure de l'immeuble (poteaux, poutres, planchers, etc.) est de degré deux heures ou R 120.

NOTA : Dans le cadre des travaux, il sera mis en conformité avec les engagements du Schéma de mise en sécurité, l'isolement du compartiment sur le 11ème étage. Protection des conduites

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.

5.3.2 Isolement entre les différents volumes

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.

Les dispositifs de franchissement des parois de l'immeuble en contiguïté avec d'autres constructions, au nombre de deux au plus par compartiment, se situent dans les circulations horizontales communes pour l'immeuble de grande hauteur et doivent déboucher dans les parties communes pour les tiers non immeubles de grande hauteur. Ils satisfont aux dispositions de l'article GH 25.

5.3.3 Parc de stationnement intégrés et locaux dangereux situés dans l'immeuble

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.

5.4 FACADE ET COUVERTURES (GH 12 A GH 14)

Les façades sont conçues et réalisées de façon à limiter la propagation du feu d'un compartiment à l'autre :

- Par les jonctions des façades avec les structures et parois aux limites des compartiments.
- Par l'extérieur.

Les façades ou parties de façades ayant une fonction porteuse sont stables au feu de degré deux heures ou R120.

La conformité des façades aux dispositions réglementaires des articles GH 12 et GH 13 est attestée par un visa d'un laboratoire reconnu compétent par la commission centrale de sécurité.

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.

5.4.1 COMPORTEMENT AU FEU DES FAÇADES (GH 13)

Les parties de façades soumises à exigence de résistance au feu ne comportent pas d'ouvrants de confort susceptibles d'être ouverts en cas d'incendie.

Pour appliquer les dispositions suivantes, il y a lieu de considérer les plans tangents pour les façades courbes. Les dispositions applicables aux façades s'appliquent aux couvertures qui font avec la verticale un angle inférieur à 30°.

Dispositions existantes non modifiées

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

5.4.2 COUVERTURES (GH 14)

La couverture est classée BROOF(t3) au sens de l'arrêté du 14 février 2003, et l'utilisation de matériaux susceptibles de s'arracher enflammés en cas d'incendie est interdite

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.

5.5 ELEMENTS GENERAUX DE CONSTRUCTION (GH 15 A GH 22 – GHU 7 à GHU 12)

NOTA : Ces travaux lèvent les observations suivantes du tableau du schéma directeur n°2,3, 4, 12, et 13

5.5.1 Charge calorifique des éléments de construction

Dans le cadre des travaux de rénovation des Ailes 1&2 et noyau central du niveau 11, les éléments de construction modifiés seront choisis afin de garantir le respect à l'échelle du compartiment de la limite des 255 MJ/m² de surface hors œuvre nette (SHON).

Le maître d'œuvre du projet de réaménagement apportera la justification de cette charge calorifique surfacique conformément à GH16§2 qui sera contrôlée par l'organisme de contrôle désigné.

5.5.2 Dispositions générales relatives aux cages, gaines et conduits

Absence de modification des cages d'ascenseurs, monte-charge ou d'escalier dans le cadre du projet.

Les sas ascenseurs sont actuellement isolés par des dispositifs CF 2H néanmoins ces derniers sont en mauvais états et remontent des dérangements fréquents notamment sur le SSI. **Ces dispositifs coupe-feu seront remplacés et il sera étudié une protection contre les chocs.**

Toutes les gaines techniques verticales sont coupe-feu de degré deux heures ou EI 120 et doivent être recoupées au droit de chaque plancher par des séparations coupe-feu de degré deux heures ou EI 120 ne laissant aucun vide entre les conduits.

Les trappes et portes de visite de ces gaines doivent être coupe-feu de degré une demi-heure ou EI 30 et maintenues verrouillées. Leur surface par gaine et par niveau est limitée à 0,80 m². Au-delà de ces surfaces, les trappes ou portes de visite sont coupe-feu de degré une heure ou EI 60.

5.5.3 Aménagements intérieurs – GH21 – GH22

Les modifications des parois, plafonds et revêtements de sol seront réalisées dans le respect des dispositions suivantes :

- Pour les plafonds ou plafonds suspendus mise en œuvre :
 - o Parois support : A2-s3, d0 ou M0,
 - o Revêtements de plafond, hors CHC et hall : B-s3, d0 ou M1,
 - o Revêtement de plafond des CHC et hall : A2-s2,d0 ou M0,
 - o Eléments constitutifs des plafonds suspendus hors CHC et hall : B-s3, d0,
 - o Eléments constitutifs des plafonds suspendus des CHC et hall : A2-s2,d0, (et SF ¼ h),
 - o Suspentes : A2 et conforme norme NF P 68-203.1,
 - o Recoupement du plénum entre plancher haut et faux plafond tous les 25 m ,
- Parois mises en œuvre :
 - o Parois A2-s3, d0 ou M0,
 - o Revêtements des parois hors CHC et hall : B-s3, d0 ou M1,

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

- Revêtements des parois des CHC et hall : A2-s2,d0 ou M0,
- Blocs portes et plinthes : D ou M3,
Le classement de réaction au feu des papiers peints collés et peintures appliquées sur les parois sera justifié suivant les dispositions figurant dans l'annexe III de l'arrêté du 21 novembre 2002 modifié.
- Pour les revêtements de sol : CFL-s1 ou M3.

5.5.4 **Locaux à risque particuliers**

En application de l'article GHU 10, les locaux à risques moyens seront isolés par des parois CF 1h et porte CF1/2h munie d'un ferme-porte.

5.6 **DEGAGEMENTS : ESCALIERS, CIRCULATIONS HORIZONTALES ET PORTES (GH 23 A GH 29 – GHU 3, 6 ET 13)**

NOTA : Ces travaux lèvent les observations suivantes du tableau du schéma directeur n° 1, 5, 8, 9, et 15

5.6.1 **Dispositions générales**

Dans le cadre du projet, les principes relatifs aux compartiments et sous compartiment (GHU 6), aux escaliers (GH24), à leurs sas d'accès (GH25) ainsi qu'aux Circulations Horizontales Communes (CHC- GH23§3) ne seront pas modifiées.

En application de GHU 6 : chaque compartiment, comportant des chambres de malades, est divisé en au moins deux sous-compartiments de capacité équivalente, par des parois coupe-feu de degré deux heures. Les intercommunications entre sous-compartiments, lorsqu'elles ne se situent pas à la jonction entre deux compartiments, sont réalisées par des blocs-portes, pare-flammes de degré une heure avec des portes en va-et-vient à fermeture automatique. Chaque sous-compartiment a une capacité maximale de 20 lits et est en mesure de recevoir les lits des malades du sous-compartiment contigu le plus important.

Les circulations horizontales communes sont enclouées par des parois verticales et horizontales coupe-feu de degré une heure ou REI 60 ne comportant pas de volume de rangement ouvrant dans les circulations.

Les blocs-portes de ces parois sont pare-flammes de degré une demi-heure et équipés de ferme-porte.

Un espace « accueil » d'une surface maximale de 15 m² donne directement sur la circulation horizontale commune et respectera les conditions suivantes :

- Emprise en dehors de la circulation horizontale commune ;
- Vocation exclusive d'accueil ;
- Mobilier en matériaux de catégorie m1 ou classés b-s3, d0, limité à 50 mj/m², sans rangement ;
- Un point de détection au moins, situé au-dessus de la zone « accueil », est raccordé à la détection de la circulation.

Les portes ajoutées dans le cadre du projet répondront aux dispositions générales de l'article GH 23, notamment le remplacement des portes coupe-feu à simple action par des portes en va-et-vient.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

5.6.2 Dégagements

Pour permettre l'évacuation du niveau R+11 en cumulant le niveau tout de suite au-dessus et en dessous soit le R+12 et R+10 le nombre de dégagements réalisés est conforme à la capacité.

L'évacuation se fera en trois phase cumulée soit :

- En phase 1 : le niveau sinistré soit le R+11 (289 personnes)
- En phase 2 : le niveau juste au-dessus R+12 (soit 158 personnes qui en cumul fait 447 personnes)
- En phase 3 : le niveau juste en dessous R+10 (soit 238 personnes en cumul fait 685 personnes)

5.6.2.1 Evacuation Phase 1 :

Niveau	Effectif du niveau	CUMUL	Dégagements réglementaires		Dégagements réalisés	
			Nombre d'escalier ou sortie	Nbre d'UP	Nombre d'escalier ou sortie	Nbre d'UP
R+11	289	289	2	6	5	10

5.6.2.2 Evacuation Phase 2 :

Niveau	Effectif du niveau	CUMUL	Dégagements réglementaires		Dégagements réalisés	
			Nombre d'escalier ou sortie	Nbre d'UP	Nombre d'escalier ou sortie	Nbre d'UP
R+12	158	158	2	3	5	10
R+11	289	447	2	6	5	10

5.6.2.3 Evacuation Phase 3 :

Niveau	Effectif du niveau	CUMUL	Dégagements réglementaires		Dégagements réalisés	
			Nombre d'escalier ou sortie	Nbre d'UP	Nombre d'escalier ou sortie	Nbre d'UP
R+12	158	158	2	3	5	10
R+11	289	447	2	6	5	10
R+10	238	685	3	7	5	10

5.6.3 Escaliers

Dispositions existantes non modifiées et conservées dans l'état.

Les escaliers existant de 2UP ne seront pas modifiés : leur positionnement permet d'éviter toute situation de cul de sac > 10 m.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

5.6.4 **Dispositifs d'intercommunication, surveillance de l'isolement des compartiments**

Rappel réglementaire : Les communications d'un compartiment à un autre et avec des escaliers sont assurées par des dispositifs coupe-feu de degré deux heures ou EI 120 munis de deux blocs-portes pare-flammes de degré une heure ou E 60 et coupe-feu de degré une demi-heure ou EI 30.

En complément et ce lors du fonctionnement du désenfumage, les dispositifs d'intercommunication entre compartiments sont toujours en surpression

De plus, tout volet ou trappe d'accès aux gaines ou conduits sont interdits, à l'exception des colonnes en charge, des volets des conduits de désenfumage et des canalisations électriques ou téléphoniques propres aux dispositifs.

Selon le schéma directeur de mise en sécurité établi en avril 2025 :

- Plusieurs dispositifs d'intercommunication ne respectent pas le CF2h demandés car présences percements sont présents au droit des limites de ces SAS.
- Plusieurs SAS sont désenfumés, mais pas en surpression.
- Plusieurs SAS ne sont ni désenfumés ni en surpression.
- La majorité des SAS des différentes ailes présentent des gaines techniques à l'intérieur autre que des gaines de colonnes en charge.

Ces dispositifs seront repris conformément dans le cadre des travaux de réaménagement du 11e niveau, notamment la reprise du calfeutrement afin de restituer le CF 2h au droit des parois.

5.6.5 **Désenfumage**

Le principe de désenfumage des escaliers – sas d'accès – CHC, existant et non modifié, est conservé dans le cadre des travaux. Les circulations seront désenfumées conformément à l'IT désenfumage IGH

Dans le cadre du réaménagement du 11^e Niveau notamment le noyau central, il est le re-cloisonnement de la zone ainsi le dimensionnement du désenfumage sera réétudié permettant une adaptation sans remise en cause des éléments verticaux du désenfumage.

Pour s'assurer de ne pas avoir dégradé les débits de désenfumage, il sera fait une vérification des débits avant et après les travaux.

Un essai à la fumée chaude sera effectué après les travaux pour vérifier l'efficacité du désenfumage.

5.6.6 **Désenfumage de secours**

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.

5.7 **ASCENSEURS ET MONTE-CHARGES (GH 30 A GH 34)**

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.

5.8 **CHAUFFAGE, VENTILATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET INSTALLATIONS D'APPAREILS DE CUISSON ET DE RECHAUFFAGE DESTINES A LA RESTAURATION (GH 35 A GH 39)**

Les installations de chauffage, de traitements d'air et de ventilation sont existantes. Il existe un bâtiment chaufferie tiers. La production de chaud pour le chauffage, la production d'ECS et la production de froid ne seront pas modifiées par le projet. Le principe de distribution sera identique.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

Les modifications réalisées dans le cadre des travaux de réaménagement du 11^{ème} étage respecteront les dispositions de GH35 et GH38 et des articles CH cités.

5.9 INSTALLATIONS ELECTRIQUES ET ECLAIRAGE (GH 40 A GH 48 ET GHU 14)

- Installations électriques

Dans le cadre du projet de réaménagement du niveau 11, les dispositions générales suivantes seront respectées : installations électriques du niveau neuves conformes au décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988 ainsi qu'aux dispositions de GH40 à 48

Le projet prévoit la conservation des alimentations des tableaux divisionnaires d'étages en l'état. De même les alimentations des installations de sécurité ne seront pas modifiées par le projet.

Les tableaux électriques d'étages seront remplacés et implantés dans les gaines techniques existantes et recoupés dans le respect de GH46§2.

- Eclairage

L'ensemble de l'éclairage du projet de réaménagement du niveau 11 sera remplacé dans le respect des dispositions de GH48.

A l'issue des travaux, l'éclairage minimale visé à GH48§2 sera garanti dans les CHC, les paliers, et le dispositif d'accès aux escaliers pendant la période d'occupation.

Les conditions de réalisation des circuits de l'éclairage minimal respecteront GH48§2b (éclairage minimal CHC et escalier par au moins 2 circuits terminaux issus chacun d'un circuit principal distinct, chaque circuit principal sélectivement protégé avec un parcours distinct depuis chaque tableau de sécurité, ...). Ces dispositifs de commande ne seront accessibles qu'au personnel de sécurité.

NOTA : En complément de l'éclairage minimal, des blocs autonomes d'évacuation, conformes aux dispositions de la norme NF EN 60598-2-22, sont installés dans les SAS ascenseurs et les SAS escaliers.

5.10 MOYENS DE SECOURS (GH 49 A GH 56 – GHU 15 à 17)

NOTA : Ces travaux lèvent les observations suivantes du tableau du schéma directeur n° 7 et 10

5.10.1 Système de sécurité incendie

L'établissement est couvert par un SSI A de marque DEF dont les matériels centraux sont implantés dans le poste centrale de sécurité. Leurs positions et les conditions d'exploitation ne seront pas modifiées par le projet.

Le SSI A existant sera adapté afin de prendre en compte le projet dans le cadre du concept de mise en sécurité existant, avec notamment :

- Fonction détection : repose à minima des équipements de détection incendie et complément afin de prendre en compte les modifications induites par le projet.
- Fonction évacuation : redéploiement selon le cloisonnement futur des diffuseurs sonores d'évacuation existant avec complément éventuel. Ajout de diffuseurs lumineux dans les sanitaires rénovés. Dépose/repos et ajout éventuel de dispositifs de verrouillage d'IS/contrôle d'accès visés à GH27.
- Fonction compartimentage : prise en compte porte coupe-feu et des clapets coupe-feu remplacés mis en œuvre à la sortie (piquages horizontaux) des gaines verticales de CVC à chaque niveau/compartiment.

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

- Fonction désenfumage : reprise des zones existantes de désenfumage.

Le zonage SSI existant sera conservé : pas de modification de l'emprise des compartiments ni des volumes désenfumés (escaliers – sas – CHC non modifiés), hors noyau central.

Les scénarios de mise en sécurité existants seront reconduits afin d'assurer une cohérence d'exploitation avec les zones non concernées par les travaux.

Un cahier des charges fonctionnel du SSI sera transmis ultérieurement et avant le début des travaux pour avis à la commission de sécurité dans le cadre des dispositions visées à GH4§1.

Les parois des cheminements et volumes techniques protégés contenant les canalisations et les matériels appartenant au SSI doivent être CF2h ou EI120.

Les détecteurs doivent être implantés dans toutes les circulations et dans tous les locaux sauf les escaliers et les sanitaires.

NOTA : Une étude d'analyse de risque pour la mise en place de DAI dans les plénums sera réalisée conformément à l'avis de la commission de sécurité du 17/06/2009 et du schéma directeur de mise en sécurité.

Un tableau Report d'Exploitation doit être installé dans chaque sous-compartiment.
L'unité d'aide à l'exploitation sera mise à jour dans le cadre de ce projet.

5.10.2 **Alerte**

Alerte intérieure : des dispositifs phoniques permettant de donner l'alerte au poste central de sécurité incendie doivent être installés à tous les niveaux dans les circulations horizontales communes, à proximité immédiates de chaque escalier, dans les SAS ascenseurs, dans les dispositifs d'intercommunication et, au rez-de-chaussée, à proximité des sorties.

Actuellement, à la place des dispositifs d'intercommunications il y a des déclencheurs manuels. Le schéma directeur de mise en sécurité prévoit un déploiement d'un dispositif d'intercommunications pour 2030.

NOTA : Des dispositifs d'intercommunications seront installés et reliés au PC de sécurité par le biais de la téléphonie.

Les modalités d'alerte intérieure ou extérieure existantes ne seront pas modifiées par les travaux projetés.

5.10.3 **Moyens de Lutte contre l'incendie**

Les extincteurs et les RIA sont judicieusement positionnés. Les extincteurs seront redéployés à l'issue des travaux afin de tenir compte de la nouvelle configuration des locaux et zones concernées.

Le projet prévoit des actions de maintenance / remplacement des RIA (dévidoir, support vanne d'arrêt et diffuseur sont à changer – présence de fuites) et ce en lieu et place des dispositifs existants.

Le bâtiment est équipé de colonnes en charges. Il existe des piquages sur ces colonnes servant à alimenter des têtes de sprinklers.

L'immeuble est partiellement protégé par un système d'extinction automatique existant. Cette installation ne sera pas modifiée par le projet.

5.10.4 **Alimentation des secours en eau**

Centre Hospitalier Universitaire de Bordeaux Groupe Hospitalier Pellegrin 12 Rue Dubernat – 33404 TALENCE Cedex	Notice de sécurité 11e étage – Ailes 1&2 et Noyau Central
Restructuration des soins externes d'urologie	DAT V3 - AVRIL 2026

De même, l'alimentation des secours en eau, les conditions d'implantation des appareils d'incendie et des colonnes en charge ne seront pas modifiées.

5.10.5 **Poste Central sécurité et service de sécurité**

Dispositions existantes non modifiées (hors cadre du projet) et conservées dans l'état.